

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Bellemare](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eb1f08fbbe9ae3b85847a08c>

Date d'obtention : 2023-10-10 13:54:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention se fait plus rapidement avec le questionnaire

la propagation peut s'arrêter plus rapidement et moins d'impact sur l'élève

Les élèves peuvent se sentir en sécurité en sachant que nous sommes formés et qu'il y a des ressources qui sont derrière nous

L'intervention se fait plus rapidement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux préparé à cette situation quand je vais intervenir. En utilisant le questionnaire sexto cela va me diriger plus rapidement vers quelle ressource utiliser pour aider l'élève, les parents, etc.

Je sais qu'il y a des ressources concernées qui sont là pour m'aider et de poursuivre l'intervention si nécessaire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les photos ou vidéos afin de garder l'intégrité de l'élève.